

Viège (VS)

La pollution au mercure sous-estimée?

Une association met en doute les chiffres de l'Etat du Valais et de l'usine Lonza

Patrick Monay

Quelle quantité de mercure l'usine Lonza, à Viège, a-t-elle déversée dans la plaine du Rhône au fil des décennies? Au début de janvier, en informant les habitants de la zone touchée, l'Etat du Valais avançait le chiffre de 28 tonnes. Et annonçait la présence, aujourd'hui encore, de 4,5 tonnes de

ce métal lourd dans le Grossgrund Kanal et dans les environs. Assez pour décréter une interdiction de planter fruits et légumes dans une zone d'habitation de Turtig. Hier, l'association Médecins en faveur de l'environnement (MFE) a livré une analyse bien plus inquiétante. Entre 200 et 250 tonnes de mercure auraient été expédiées dans ce petit cours d'eau, de 1930 au milieu des années 1970.

L'association écologiste se base sur des documents internes de la Lonza, vieux d'un demi-siècle. On y lit par exemple qu'un demi-kilo de mercure était nécessaire pour fabriquer une tonne d'acétaldé-

hyde. Et qu'en 1964, l'usine a produit 18 502 tonnes de ce composé chimique. Selon MFE, tout le mercure utilisé subsistait sous forme de déchets après le processus. «Au cours de cette seule année, plus de 9 tonnes de mercure ont donc terminé dans le canal», calcule Martin Forter, directeur de MFE. Et de citer un ancien chimiste de la Lonza, employé à Viège dans les années 1950: «Il affirme que cette unité de production a tourné à plein régime pendant au moins vingt ans.» MFE complète son extrapolation avec un autre document interne: l'installation a continué de fonction-

ner après 1996, alors même qu'un système moderne, exempt de mercure, avait été mis en place.

Des données à vérifier

Sans surprise, le groupe chimique bâlois réagit avec méfiance. «En l'état actuel des connaissances, nous ne pouvons pas partager cette estimation», dit Renzo Cicilini, porte-parole du site de Viège. Il s'en tient aux 28 tonnes citées jusqu'ici. Une évaluation issue d'une enquête menée en 2011, après la découverte de sols contaminés sur le chantier de l'autoroute A9. Quels éléments avaient été analysés pour aboutir à ce chiffre? «Les sédiments accumulés dans le Léman, entre autres», répond Cédric Arnold, chef du Service valaisan de protection de l'environnement.

Les rejets effectifs pourraient-ils avoir été sept à neuf fois plus importants, comme le suspecte MFE? Cédric Arnold se montre très prudent: «Il faut voir si ces documents proviennent bien de chez Lonza, et si leur interprétation s'avère correcte. Pour l'heure, nous en prenons connaissance et demanderons aux responsables de l'usine de se déterminer.» La priorité, précise-t-il, est l'assainissement des terrains

les plus pollués. Des investigations complémentaires doivent être menées cette année. La direction de Lonza a accepté de préfinancer ces travaux, même si les responsabilités «restent à clarifier», comme le dit Cédric Arnold.

Martin Forter ne voit aucune ambiguïté: le pollueur n'est autre que la Lonza, et elle doit payer. «Elle doit jouer la transparence et publier tous les rapports rédigés jusqu'ici, ajoute le directeur de MFE. Nous demandons aussi qu'elle finance des études indépendantes sur la contamination au mercure de la population et de l'environnement.»

Neuchâtel réintègre le prof accusé de plagiat

Le professeur écope d'un blâme. Il fera recours auprès du Tribunal cantonal

Le professeur accusé de plagiat à l'Université de Neuchâtel est réintégré avec un blâme et une menace formelle de renvoi. Le Conseil d'Etat a décidé de lever sa suspension provisoire avec effet immédiat.

En septembre, l'enquête administrative établissait des «actes de plagiat par manque de rigueur». De plus, le professeur n'avait pas annoncé formellement au recteur sa qualité d'administrateur d'une société immobilière. Ces faits avaient conduit à sa suspension avec effet immédiat. Dans sa décision de fond rendue lundi, le gouvernement reconnaît que le professeur a enfreint ses obligations de fidélité et de rigueur. Mais, en tenant compte de la prescription sur les actes de plagiat, il estime qu'ils ne peuvent conduire à la rupture des relations de service. La sanction se justifie cependant «en regard du trouble causé à l'institution et du comportement du professeur».

Ce verdict a à la fois «satisfait, étonné et fâché» l'avocat du professeur, Michel Bise. «Nous sommes satisfaits parce que la décision reconnaît, dans l'analyse des faits, qu'il n'y a eu qu'une négligence légère.» Et l'avocat d'ajouter que les griefs reprochés ne sont pas très sérieux et les plus graves sont prescrits. Dans ces conditions, il se dit étonné qu'il y ait malgré tout sanction. «Nous sommes par ailleurs fâchés de constater que le Conseil d'Etat considère que mon client a causé un trouble alors que c'est lui qui en a été la victime», relève Me Bise, qui annonce un recours au Tribunal cantonal.

Le gouvernement a aussi tenu compte de l'avis du recteur. Ce dernier estime que la confiance n'est pas irrémédiablement rompue avec le professeur et que sa réintégration au sein de l'Université n'est pas impossible, écrit le Conseil d'Etat dans un communiqué. Le recteur s'engage justement à «créer les meilleures conditions pour réintégrer le professeur concerné». Afin de prévenir tout problème, le Conseil d'Etat lui recommande d'engager un intervenant externe qui puisse agir comme médiateur et faciliter la réintégration. Il annonce par ailleurs vouloir réformer «en profondeur» la loi sur l'Université en 2016. **ATS**

PUBLICITÉ


ICEBEAR

LA SUBARU DE CEUX QUI NE PERDENT PAS LE NORD.

Une exclusivité Subaru: le Pack ICEBEAR gratuit.

Pour votre sécurité

- > Un jeu de roues d'hiver complètes
- jantes en alliage léger 16 pouces
- pneus d'hiver haut de gamme Pirelli
- enjoliveurs de moyeu avec logo ICEBEAR

> Un grattoir à glace ICEBEAR

Pour votre bien-être

- > Un jeu de 4 tapis de sol ICEBEAR
- > Une peluche ICEBEAR
- > Une couverture ICEBEAR pour les passagers
- > Une bouteille thermos ICEBEAR

Valeur: Fr. 2'500.-



SÉRIE SPÉCIALE SUBARU XV 4x4 ICEBEAR

DÈS FR. 25'900.- VOUS ÉCONOMISEZ FR. 2'500.-!

SUBARU
4,4% LEASING

Cette offre va réchauffer le cœur des calculateurs les plus froids. La Subaru XV 4x4, Crossover de l'année en Suisse et disponible avec moteur essence ou diesel, est une voiture quatre-saisons au tempérément de feu. Déjà imbattable en matière de rapport qualité/prix, elle devient encore plus désirables grâce à un Pack gratuit qui ne vous laissera pas de glace. Mais dépêchez-vous: les stocks risquent de fondre comme neige au soleil. Votre concessionnaire Subaru vous attend déjà.

Modèle présenté: SUBARU XV 2.0i AWD Swiss three, man., 5 portes, catégorie de rendement énergétique F, CO₂ 160 g/km, consommation mixte 6,9 l/100 km, Fr. 37'500.-. SUBARU XV 1.6i AWD Swiss one, man., 5 portes, catégorie de rendement énergétique E, CO₂ 151 g/km, consommation mixte 6,5 l/100 km, Fr. 25'900.-.

Dans la limite des stocks disponibles. Offre valable pour tous les modèles 2013.

LINEARTRONIC
SUBARU BOXER
SYMMETRICAL AWD

www.subaru.ch SUBARU Suisse SA, 5745 Safenwil, tél. 062 788 89 00. Concessionnaires Subaru: env. 200. www.multilease.ch. Prix nets conseillés sans engagement, TVA de 8% comprise. Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Moyenne de toutes les voitures neuves vendues en Suisse (toutes les marques): CO₂ 148 g/km.

LA MARQUE 4x4 DES SUISSES


SUBARU
Confidence in Motion